

Paris, le 8 juillet 2022

Communiqué de presse : revalorisation des pensions, le compte n'y est pas, il faut trois fois plus !

Le Conseil des ministres affirme compenser la perte du pouvoir d'achat en accordant une revalorisation de 4 % au 1^{er} juillet, alors que les gouvernements précédents ont sous-estimé, gelé, baissé les pensions depuis plus de 8 ans !

S'il veut maintenir le pouvoir d'achat, il doit :

- revaloriser de 11,2 % les pensions au 1^{er} juillet 2022,
- accorder une « prime » correspondant à 3,5 mois de pension pour compenser la somme des pertes accumulées pendant les 102 mois depuis 2014.

Il est bien loin du compte avec ses 4 %, d'autant plus que la mesure Insee de l'inflation s'avère inférieure à la réalité subie par les personnes ne retraite, ne serait-ce que par la plus forte augmentation de la complémentaire santé dont le tarif augmente avec l'âge.

Au-delà de ces mesures de rattrapage du pouvoir d'achat, Solidaires revendique, avec les 9 organisations de retraité·e·s CGT, FO, CFTC, CFE-CGE, FSU, Solidaires, FGR-FP, UNRPA Ensemble & solidaires, LSR l'indexation des pensions selon le salaire moyen et une pension au minimum au SMIC.

